



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

électricité

Question écrite n° 28907

Texte de la question

Mme Marie-Line Reynaud attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur l'encadrement des tarifs d'électricité. Le coût du kilowattheure ne cesse d'augmenter en raison de l'inflation de certaines taxes : la contribution au service public de l'électricité a ainsi augmenté de 300 % depuis 5 ans. Deux nouvelles taxes introduites sous la précédente mandature alourdissent également la facture des Français : la taxe sur la consommation finale d'électricité instaurée en février 2011 dont le taux est de 0,009 euros/kWh et la contribution tarifaire d'acheminement, apparue en 2009, avec une hausse de + 8,8 % en trois ans. Alors que le tarif de base du kilowattheure n'évolue pas, la hausse des nombreuses provoquent une inflation des factures d'électricité. Aussi, elle lui demande d'indiquer si le Gouvernement entend modifier la fiscalité qui pèse sur l'électricité.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Line Reynaud](#)

Circonscription : Charente (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28907

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 juin 2013](#), page 5995

Question retirée le : 5 novembre 2013 (Retrait à l'initiative de l'auteur)